L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 7 NOVEMBRE 1888. 62me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 7 NOVEMBRE 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 5e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par F. Ad. Fortier, Constable de la Deuxième Cour de Circuit. Au local, coin des rues Hospital et Chartres. Le section d'une glacière avec 4 chambres meubles, glacière etc.

Paris port de mer.

La Chambre des Députés de France s'est trouvée saisie, à un moment donné, par quarante-cinq de ses membres — M. Achard, député de la Seine, en tête — d'une proposition de résolution invitant le gouvernement à mettre à l'enquête le projet du canal de Paris port de mer, de M. Bouquet de la Grye.

Cette proposition, renvoyée par elle à l'examen de la 2ème commission d'initiative parlementaire, a été l'objet, le 21 juin dernier, d'un rapport sommaire fait au nom de cette commission par M. Gomot, député du Puy-de-Dôme, et concluant à son adoption.

Or, incessamment — d'après nos derniers journaux de la capitale — les bureaux de la Chambre doivent se réunir pour nommer la commission qui aura à lui proposer, après la discussion de ce rapport, l'adoption ou le rejet de la première des mesures législatives qui doivent précéder le vote appelé à assurer définitivement, et d'une manière absolue, l'ouverture de la Seine, de Rouen à Paris, à la navigation maritime.

On pourra croire que la procédure parlementaire que nous venons de rappeler a pris beaucoup de temps; mais on se trompera du tout au tout — en doit le rapport de M. Gomot, c'est à dire un exposé des plus précis du projet de M. Bouquet de la Grye, l'un des plus savants ingénieurs hydrographes de France — de telle sorte, qu'en fait, le travail de toutes les commissions parlementaires qui auront à s'occuper, comme celle que les bureaux de la Chambre vont nommer, se trouvera forcément, et par cela même, de beaucoup abrégé.

Pour notre part, nous croyons devoir reproduire ce rapport *in extenso*, convaincus que nos lecteurs nous sauront gré de les avoir mis à même de se faire, en quelque sorte, par eux-mêmes, une opinion sur une des plus importantes questions qui aient jamais été mises à l'ordre du jour.

Nous laissons donc la parole à M. Gomot :

Messieurs,

Quarante-cinq de nos collègues ont déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à mettre à l'enquête le projet du canal de Paris à la mer présenté par la Société d'études de *Paris port de mer*.

La création à Paris d'un vaste port permettant aux navires de grand tirant d'eau de pénétrer jusqu'au cœur de la France peut porter dans tout ce qui touche aux capitales les choses d'un intérêt de longtemps considéré comme vital. Les progrès de la science permettent aujourd'hui de prévoir que les travaux projetés vont avoir tout simplement pour effet de faire disparaître tant de difficultés d'ordre, dans ce qui peut le rendre, que votre commission a cru devoir vous proposer d'ordonner une enquête.

Le projet de M. Bouquet de la Grye, membre de l'Institut, qui a reçu la haute approbation des vice-amiraux Jaurès, Bouet et Thomasset, mérite toute votre attention pour la sagesse de ses vues et la netteté de ses conclusions.

Après un tout examen votre commission est une qu'il serait fécond en résultats pour le pays, elle le considère comme absolument réalisable.

I

Tous les peuples aspirent à faire de leur capitale un centre d'activité commerciale et industrielle et à en faire un merveilleusement de tous. Mais quelle source de prospérité nouvelle s'il était nous en relation directe avec la mer par un large canal qui serait comme le prolongement de la mer elle même! La France entière gagnerait, tant par la vie de tout ce qui gravite le grandeur de sa capitale. Les transbordements disparaîtraient avec leur corrige obligé d'entrepositaires, de commissionnaires, d'entrepreneurs, d'intermédiaires de toute nature. Par la aussi se trouverait en partie résolu le problème si grave, dans un centre aussi populeux, des rapports du producteur et du consommateur. Les navires arriveraient à Paris sans rompre charge et les marchandises transportées trouveraient comme moyen d'écoulement les frêtes de ligne de tous les chemins de fer français. Le fret d'aller se constituerait des objets d'importation qui nous viennent par la Manche ou les mers du Nord; le fret de retour comprendrait ce que l'est et le centre de la France exportent de produits agricoles industriels. Grâce à ce canal maritime, Paris attirait ses approvisionnements, ses entrepôts et ses docks comme Londres à les siens dans la Tamise.

II

Paris port de mer n'est pas seulement un, pour développer à l'intérieur le commerce français, qui seul peut lutter contre la concurrence, contre les progrès incessants du port d'Anvers.

Longtemps la vallée de la Seine à bâti le chemin direct reliant les Vosges et la Suisse à l'Océan. Les marchandises amenées par le roulage et par la batellerie étaient embarquées à Rouen ou au Havre. Il y a cinquante ans, le commerce de transit qui se fait entre l'Allemagne et les deux Amériques prenait encore la voie du bassin parisien, les dérivations du côté de Rotterdam et d'Anvers étaient faibles, presque nulles, et les villes libres étaient loin de prospérer. Aujourd'hui, ce mouvement de transit prévaut plus; les provinces rhénanes, l'Alsace et la Lorraine, les Ardennes, la Franche-Comté, la Champagne deviennent insensiblement les tributaires du port d'Anvers; ce rival redoutable grandit chaque jour à notre préjudice.

Les mêmes symptômes alarmants se dessinent entre Marseille et Gênes; nous pourrions louche-ver sur d'autres points encore. Il sont la conséquence de cette guerre économique et danse contre nous depuis vingt ans et pour-suivie avec un esprit de suite, une méthode qu'on ne saurait nier. Mais, en ce qui concerne le port d'Anvers, le mal est plus sensible qu'ailleurs, la lutte plus périlleuse, et les tentatives faites jusqu'ici pour enlever à cette ville la suprématie qu'elle tient à garder n'ont pas été couronnées de succès, malgré les efforts et les sacrifices de l'Etat. Quand on approfondit la question, on arrive à se convaincre qu'un seul concurrent peut lutter avec avantage: Paris! Il suffit, en effet, de regarder une carte d'Europe pour être fixé. Et, sur ce point, l'évidence est telle que les Belges eux-mêmes la proclament; dans les travaux de leur chambre de commerce, dans leurs publications d'ordre économique, non voisins considérent la création de Paris port de mer comme le plus grand danger que puisse courir la prospérité d'Anvers.

III

Le canal de Paris à la mer ne serait pas seulement une voie commerciale; il jouerait, si jamais il en était besoin, un rôle utile dans la défense du pays. Un des points délicats de cette défense paraît être l'agglomération parisienne. En effet, le jour où les voies ferrées sont livrées à l'autorité militaire en vue d'une mobilisation, les trains de marchandises se trouvent supprimés; et si, par une suite de désastres contre lesquels une administration vigilante doit toujours se prémunir, Paris était une seconde fois investi, on pressent la difficulté de l'alimentation de cet immense camp retranché. Paris serait alors ravitaillé par son canal maritime, car un navire contient le chargement de six trains de chemins de fer. Le canal, sillonné par des monitors, commandé par des forts à l'entrée de Paris, serait un ouvrage de défense formidable. Je citais plus haut l'opinion des Belges sur l'importance commerciale de Paris port de mer, il me sera permis de citer celle des Allemands, exprimée dans plusieurs de leurs publications. Dans l'hypothèse d'une guerre, ils s'ingénient à trouver le moyen d'affamer Paris en désorganisant ses approvisionnements. Mais quand ils étudient les moyens de défense de notre capitale, ils déclarent qu'on la rendrait imprenable en en faisant un port maritime.

IV

Le canal projeté irait de Paris à Rouen en suivant les méandres de la Seine sur un parcours de 180 kilomètres. Il aurait au plafond une fois et demie la largeur de celui de Suez; sa profondeur serait de 6 m. 20, mais les ouvrages d'art seraient établis pour une profondeur de 7 mètres. Par un détournement de la voie ferrée, près de la ville de Pont-de-l'Arche, le chemin de fer de l'Ouest conserverait sa voie libre, de Paris au Havre.

Des travaux de statistique ont été faits pour déterminer quel serait le tonnage probable du canal. Etant donné que celui des entrepôts de Londres est de quinze millions de tonnes, il ne semble pas déraisonnable d'espérer que, dès les premières années, Paris arriverait à un tonnage de quatre à cinq millions. C'est le chiffre auquel généralement on s'arrête, mais les auteurs du projet affirment que deux millions de tonnes suffiraient pour payer les frais de l'entreprise.

Le principal travail serait le creusement du port entre Saint-Denis et Clichy, en amont de Saint-Denis, et la coupure des boucles de la Seine. Cinq ports secondaires seraient créés aux Andelys, à Vernon, à Mantes, à Poissy-Achères et à Argenteuil.

Les délais provenant de ces différents travaux seraient avantageusement employés. Le domaine de l'Etat comprend des lots dont la société demande la jouissance dans l'intention de les surélever et de les soustraire ainsi aux crues. La plaine de Gennevilliers et celle d'Achères gagneraient aussi à être surélevées de quelques mètres. Enfin, une banquette pourrait être construite sous la direction de l'autorité militaire, tout le long de la rive gauche de la Seine, dans le but de couvrir cette rive et de doubler la protection donnée par le canal.

D'autres travaux d'utilité générale ont été déjà indiqués par le conseil municipal de Paris. Ces surélévations amenaient un abaissement du plan d'eau des crues et rendraient moins intenses les effets des inondations.

V

L'étude de Paris port de mer semble avoir été faite dans un sentiment d'économie; les ingénieurs devraient plus souvent s'inspirer. Nous n'avons pas à nous exprimer sur le chiffre de la dépense, les éléments nous font défaut pour l'apprécier. Les auteurs du projet estiment qu'une somme de cent-dix-huit millions sera suffisante, et leurs calculs sont appuyés sur des devis approuvés par des hommes compétents. La somme paraît minime si l'on considère l'importance de l'œuvre, surtout si l'on prend pour point de comparaison d'autres entreprises dont la France a eu la générosité initiative, mais qui sont moins directement utiles à la grandeur de notre pays. Cent dix-huit millions représentent à peine le prix du percement d'une rue de Paris. Nous n'avons pas d'ailleurs trop à insister sur la partie financière du projet, car la société ne demande à l'Etat ni subvention ni garantie d'intérêt. La décision du Parlement ne regarde donc en rien nos finances, et c'est un point capital.

L'appartiendrait au ministre des travaux publics de fixer à quelles conditions la concession du canal maritime pourrait être donnée, mais actuellement il n'est question que d'une enquête, c'est-à-dire d'une question préalable, qui doit en éclairer sa religion et celle du Parlement. Les intérêts de Rouen et du Havre, que la commission n'avait pas à discuter, se pour-examiner, devront être étudiés dans cette enquête.

VI

Dans ces conditions, la commission est unanime à appuyer la demande de mise à l'enquête dont le gouvernement est saisi. Sur tous les ponts de l'Europe on entreprend de grands travaux: on creuse des canaux, on perce des montagnes, on se prépare d'abréger les distances, de faire affluer dans les centres populeux les objets de consommation, les produits industriels. Le canal de Saint-Petersbourg est fini, le canal de la mer du Nord est commencé, celui du Rhône à Rhin va l'être. Des projets sont à l'étude pour faire de Rome et de Bruxelles des ports de mer. La France se saurait rester inerte quand il se fait autour d'elle un tel mouvement. La question qui nous occupe est mûre, elle a pris l'air de l'opinion publique, car tout le monde comprend l'avantage d'un grand marché maritime placé près du plus grand centre de production et de consommation du pays. La réalisation du projet est réclamée par le conseil municipal et la chambre de commerce de Paris. Des vœux dans ce sens ont été émis par les conseils généraux de quatorze départements, par les conseils municipaux des communes riveraines de la Seine entre Paris et Rouen, par le congrès des chambres syndicales de commerce, par les congrès des sociétés de géographie, etc.

Il faut tenir compte de ce mouvement d'opinion; il est basé sur des études sérieuses faites par des hommes dont le mobile est l'intérêt du pays.

En conséquence, votre commission est d'avis qu'il y a lieu pour la Chambre d'adopter la proposition de résolution qui lui est soumise et qui est ainsi formulée:

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique.

La Chambre invite le gouvernement à mettre à l'enquête prescrite par le titre IV de la loi du 23 mai 1841 le projet du canal maritime de Paris à Rouen, présenté par la Société d'études de Paris port de mer.

La question de Paris port de mer peut désormais, on le voit, recevoir une solution. Dans tous les cas, après ce rapport, elle ne saurait être plus nettement ni mieux exposée.

Bébé.

Il a deux mois. C'est le premier de la famille. On le gâte, comme bien vous pensez. La grand'mère en est folle, aussi lui fait-elle des cadeaux à chaque visite. La marraine se met aussi de la partie, le parrain s'en mêle et bébé finit par avoir une chambre pleine d'articles de tous genres; la maison s'est transformée en bazar. On passe une revue de certains cadeaux, et que croyez-vous que l'on admire le plus? — Deux paires de petites bottes à boutons, roses et bleues, achetées à l'Etoile Rouge, à 75 sous la paire. Si vous voulez que votre bébé soit bien chaussé, mettez-lui de ces bottes bien-ciel, en vente à l'Etoile Rouge. Prix, **75 sous** la paire.

—Pour la débilité générale, l'émaciation, la phthisie, et le sang de bonne chère, les malades l'emploient de Scott faite d'huile de foie de morue pure avec hypophosphites est souverainement bienfaisante et comme médicament. Elle active l'appétit, fortifie le système nerveux et engraisse. Lisez: "J'ai fait usage de l'émulsion de Scott sur un jeune homme que les médecins du moment se déclaraient impuissants à guérir. Dès qu'il commença à en boire sa toux cessa et ses sueurs lui revinrent. Selon toute probabilité sa vie sera prolongée de plusieurs années."— John Sullivan, Directeur de l'hôpital de Morgan-za Lac.

Pour la guérison des rhumes, de la toux, et des affections pulmonaires, le Pectoral Cerise d'Ayer n'a pas d'égal.

Détaché de l'album d'un marbrier du Père-Lachaise:

Epitaphe.—Dernier certificat de bonne conduite.

LOUISIANE.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St. Tammany, du 3 novembre:

Une nouvelle fabrique d'objets en terre (argile), une poterie, va s'établir à Covington, sous la direction de MM. J. Bercegeay et J. Deady. La compagnie est propriétaire du terrain où elle pulse sa matière première; elle espère pouvoir offrir au commerce d'excellents articles, à un prix convenable. Le surintendant des travaux — M. Deady — est le premier qui ait fait construire et marcher un four à poterie, en Louisiane. C'est, nous dit-on, un ouvrier de premier ordre en grès et en poterie de toute espèce.

M. Bercegeay, qui est, depuis de longues années, en rapport avec la maison Rice, Born & Cie., est le président de la Compagnie. C'est lui qui a fondé l'entreprise.

La Compagnie est prête à recevoir des commandes; déjà elle en a enregistré pour des milliers de fournées. Ces messieurs comptent faire, avec le Nord, un grand et fructueux commerce.

Le *Banner*, New Road, paroisse Pointe-Coupée, du 3 novembre:

Les pluies récentes occasionnent de grandes pertes aux fermiers, dans toute la paroisse; elles font tomber le coton qui est ouvert et provoquent de nouvelles pousses dans la canne, qui perd ainsi une partie de sa matière saccharine. On nous affirme que la perte peut être portée à 10 pour cent, rien que pour cette raison.

— Au commencement de la semaine, une énorme excavation s'est produite à Raccourci Landing; le vaste entrepôt de M. Edgard Lacour a été entraîné dans le fleuve. C'est une forte perte pour le propriétaire.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 3 novembre:

La roulaison marche rapidement, avec des résultats variés. Il y a, paraît-il, dans différentes parties de la paroisse, des champs dont le produit sera pauvre. Par contre, MM. Labiche et Ory, sur St-Gabriel, ont obtenu un rendement de deux boucauts par acre de plant de cannes. C'est une exception — nous avons tout lieu de le craindre — mais nous devons féliciter ces deux habiles planteurs de leur succès, dans une mauvaise année. Un pareil fait prouve clairement, d'ailleurs, que ce sont des personnes qui connaissent leur métier.

—Marié, à l'Eglise St-Paul, M. James Snee à Mlle Nellie Robicheau.

Notre très estimé confrère, le *South*, vient de commencer sa troisième année, dans les conditions les plus favorables. C'est un de nos meilleurs journaux de la campagne, s'occupant très sérieusement des affaires locales et ayant puissamment contribué aux progrès qui se sont accomplis dans la paroisse Iberville, depuis quelques années; aussi est-il très apprécié de ses lecteurs, qui lui ont accordé leur précieux patronage. Nous ne pouvons que lui souhaiter, pendant de longues années, la continuation de la prospérité dont il jouit à si juste titre.—(*Ed.*)

Le *Sugar Planter*, Port Allen, paroisse West Baton Rouge, du 3 novembre:

Nous avons eu, la semaine passée, un temps chaud et humide, un vrai temps d'hiver. La pluie, quoique avant fait du bien, n'a pas été aussi favorable à la canne qu'on l'espérait. Il y a donc peu d'amélioration dans le rendement.

—Les planteurs du Sud apprendront avec plaisir que Benjamin Gratz et d'autres membres de la maison Warren, Jones et Gratz, de St Louis, sont poursuivis, en vertu de la loi du Tennessee, pour conflition, en vue d'accaparer toutes les toiles d'emballage qu'il y a sur le marché et tout ce qui sort des filatures, dans le but de faire doubler le prix de cet article de première nécessité.

Davant général dirige la poursuite; il va demander que les accusés soient traduits devant la cour de Memphis.

Ce procès attirera toutes les attentions; on en attend les résultats avec anxiété. Tout le monde prie le ciel que ces hyènes humaines qui, au moyen d'une coalition qui, malheureusement, n'est pas, comme elle devrait l'être, interdite par la loi, forcent les malheureux planteurs à acheter leur toile d'emballage le double de ce qu'elle vaut, soient châtiés comme ils le méritent. Il y a des spéculations parfaitement légitimes; il y en a qui sont criminelles et de vrais vols de grand chemin. Il est temps que les Gratz, les Gould, les Spreckles soient mis à la raison par la loi.

Le *Record*, St. Martinville, paroisse St Martin, du 3 novembre:

Dans toute la région où l'on fait du coton, les planteurs ont des assemblées publiques et s'organisent en association, pour se protéger, maintenant et à l'avenir, contre la rapacité des accapareurs de la jute et de la toile de jute. Nous voudrions voir les habitants de St-Martin suivre l'exemple de nos voisins des autres paroisses.

Henry Clay, au volume 2 de ses discours, page 25, donne le conseil suivant aux fermiers, pour devenir riches: "N'achetez, dit-il, que les choses dont vous avez besoin et que vous ne pouvez pas produire chez vous, et vendez tout ce dont vous n'avez pas besoin, pour vous ou pour votre famille."

Pourquoi acheter la toile de jute pour emballer votre coton, tandis que vous pouvez le faire avec une étoffe fabriquée avec le coton que vous produisez. Une autre raison pour laquelle les habitants cotonniers doivent combattre, par tous les moyens en leur pouvoir, le "Jute trust", c'est que tout monopole tend à opprimer le producteur, à contrôler toutes les industries dans l'intérêt des capitalistes.

Le *Protector*, Pointe-à-la-Hache, paroisse Plaquemine, du 3 novembre:

La hausse énorme de la farine et des salaisons de porc ne devrait pas affecter, le moins du monde, les résidents de notre paroisse. Le plus pauvre planteur devrait avoir, en tout temps, dans sa cour, dans son étable, une paire de porcs qu'il élèverait, qu'il engraisserait, sans dépenser un sou, avec les résidus de son jardin, de sa cuisine. Le riz est, d'ailleurs, et malheureusement, bon marché, qu'il devient une excellente nourriture, et peut être substitué à la farine.

—Le battage du riz a repris son activité, cette semaine, dans toute la paroisse, après une interruption forcée par le mauvais temps.

La qualité est, généralement, bonne, mais on se plaint, généralement, de la pauvreté du rendement.

Les plus anciens planteurs, les meilleurs experts qui pouvaient toujours, à première vue, faire une estimation nette de la récolte, se sont presque toujours trompés, cette année, dans leurs estimations, qui étaient, constamment, trop élevées.

Les batteurs de riz se sentent un peu découragés; le marché est toujours faible; ni les planteurs ni les marchands n'y trouvent leur compte.

—Une nouvelle levée est en voie de construction, depuis la partie supérieure de l'habitation Bohemia jusqu'à la ligne supérieure de la propriété de M. Félix Cossé.

On avait grand besoin de ce travail, mais les planteurs y perdront. La nouvelle ligne empiète, quelquefois, de près d'un acre sur le sol, derrière l'ancienne levée; elle détruit ainsi bien des orangers, bien des jardins, bien des vergers. Les habitants seront obligés de reculer leurs clôtures, leurs maisons, à grands frais, surtout au moment le plus affairé de l'année, mais on ne peut s'en dispenser: c'est une question de sûreté publique.

—M. Félix Hingle, fatigué des meetings qui n'aboutissent jamais à aucun résultat, a commencé, à ses propres frais, à construire, derrière son habitation, une levée de 12 pieds de base sur 4 pieds de haut. Les travaux marchent rapidement. Les voisins se sont joints à lui et la levée couvre déjà une longue étendue de terrains, au-dessus et au-dessous de lui. Cette partie de la paroisse va donc être préservée des envahissements d'une marée comme celle de l'an dernier.

Que chacun suive cet exemple et contribue à construire une levée, le long de toute la rive Est.

M. Hingle nous affirme que l'acre ne revient pas à plus de 12 dollars. Ainsi, avec une très faible dépense, nos planteurs peuvent garantir des milliers d'acres contre les inondations de l'eau salée, au moment des ouragans. Ce travail ne devrait-il pas être fait depuis longtemps!

Espagne.

Dépêches particulières du *Temps*:

Madrid, 20 octobre, 9 h. 45.

M. Sagasta est presque rétabli. Il continue ses pourparlers et présidera le conseil demain pour prendre une décision définitive.

Il a fallu l'énergique intervention de la gendarmerie à pied et à cheval pour faire cesser les violentes manifestations de la population de Saragosse contre M. Canovas et les chefs conservateurs qui l'accompagnaient dans la visite de la capitale de l'Aragon, où on leur reproche leur attitude peu favorable au chemin de fer pyrénéen de Canfranc, lors de la discussion du projet aux Cortès. La foule a sifflé et a lancé des pierres dans les voitures qui portaient M. Canovas et ses amis.

Madrid, 21 octobre, 8 h. 15.

La presse de toute nuance condamne la scandaleuse manifestation qui a été faite, hier soir, contre M. Canovas, à Saragosse. Les conservateurs ont rédigé une énergique protestation, publiée ce soir par leurs journaux, dans laquelle ils essaient de faire remonter la responsabilité de ces troubles au préfet de Saragosse, qui n'a pas su prévenir cette démonstration qui était préparée de longue main. La protestation des conservateurs accuse le ministre de l'intérieur de faiblesse et dit que l'existence des partis légaux devient impossible, puisque leurs droits ne sont pas respectés. Le comte Toreno, M. Francisco Silvela et M. Villaverde ont signé cette protestation.

Plusieurs membres du parti conservateur ont télégraphié à M. Canovas et lui ont offert de se rendre auprès de lui, ce qu'il a refusé, déclarant qu'il resterait à Saragosse jusqu'à lundi. Hier, M. Canovas s'est promené en voiture découverte dans les rues de Saragosse. Il n'y a eu aucun incident. Le ministre de l'intérieur a télégraphié au préfet de maintenir l'ordre à tout prix et de faire respecter la liberté du chef des conservateurs. Le préfet, le maire et les autorités de Saragosse ont fait visite à M. Canovas pour lui exprimer leurs regrets. La garnison de Saragosse est consignée dans les casernes.

On prépare une grande manifestation conservatrice pour l'arrivée de M. Canovas à Madrid mardi prochain.

La crise ministérielle est toujours dans le même état. M. Sagasta est rétabli complètement.

Madrid, 21 octobre, 10 heures.

Le banquet des conservateurs a eu lieu à Saragosse sans incident.

L'ordre n'a pas été troublé. Les autorités avaient pris les plus grandes précautions. Les chefs du parti républicain avaient, du reste, promis la veille au préfet qu'ils s'abstiendraient de toute manifestation. Ils lui ont même déclaré qu'ils n'étaient pas sûrs du cas qu'était arrivé, et qu'il fallait attribuer l'attitude de la population à une situation économique dont M. Canovas n'avait pas tenu compte dans ses discours aux Cortès.

Madrid, 21 octobre, 11 h. 50.

Le général Lopez Dominguez a décliné, hier, qu'à son avis le gouvernement, au point où en sont les choses, doit différer les principales réformes militaires, laissant au Parlement les réformes comme celles du service obligatoire, de la réorganisation territoriale et des réserves.

Le ministère de la guerre a commencé à sévir contre les ligues partisanes des réformes du général Cassola.

M. Sagasta a convoqué ses collègues du conseil pour ce soir, leur annonçant qu'il leur soumettra une résolution définitive. M. Moret présentera, comme formule de conciliation, la convocation des Cortès avant le 15 novembre, les modifications du cabinet réduites aux portefeuilles de la guerre et des travaux publics.

Madrid, 22 octobre, 9 h. 15.

Le conseil des ministres, présidé par M. Sagasta, a pris à l'unanimité une décision qui permet même au général O'Ryan de conserver son portefeuille et évite la nomination au ministère de la guerre du maréchal Jovellar, que les adversaires des réformes militaires et le maréchal Campos voulaient imposer à M. Sagasta.

Tous les ministres ont été de l'avis de M. Sagasta et ont déclaré qu'il était impossible d'ajourner les réformes militaires, surtout en présence de l'opinion du général Lopez Dominguez, qui est venue à Madrid et a rencontré du général Cassola. Par conséquent, le conseil a résolu que les Cortès seront convoquées pour le 20 novembre. Le ministre de la guerre leur soumettra les principales réformes du projet de réorganisation militaire du général Cassola. Le gouvernement demandera l'urgence et exigera, pour cette discussion, la priorité sur toutes les questions politiques. Si l'opposition renouvelait son système d'obstruction, le gouvernement appliquerait les réformes par décret.

Le suffrage universel sera aussi soumis aux Cortes dans leur prochaine session. Le cabinet persévérera en outre dans sa politique financière et économique.

La décision du conseil est l'objet d'interprétations différentes; en somme, elle satisfait personne, ni les partisans des réformes, qui redoutent l'obstruction parlementaire, ni les adversaires, qui craignent que cette rupture des libéraux avec les démocrates. L'opinion générale est que cette transaction est un simple ajournement de la crise ministérielle jusqu'après l'ouverture des Chambres.

Madrid, 23 octobre, 9 h. 10.

Tout le monde est mécontent du compromis imaginé par M. Sagasta. Le général Cassola, l'auteur du projet de réformes militaires, est persuadé que l'opposition sera assez puissante aux Cortès pour empêcher le vote du projet. Les militaires auraient voulu que les réformes fussent appliquées par décret. La combinaison de M. Sagasta n'est pas une solution; tout au plus sert-elle à prolonger de quelques semaines l'existence du cabinet.

Madrid, 23 octobre, 9 h. 30.

Le départ de M. Canovas de Saragosse n'a été signalé par aucun incident. Des mesures avaient été prises par les autorités pour empêcher toute manifestation.

A Madrid, M. Canovas a été reçu à la station par tous les conservateurs, qui lui ont fait une ovation et l'ont accompagné jusqu'à son domicile. Au moment où M. Canovas est monté en voiture, quelques sifflets se sont cependant fait entendre; mais ils ont été aussitôt couverts par les vivats des conservateurs.

Madrid, 23 octobre, 10 heures.

M. Castelar a prononcé un grand discours à un banquet qui lui a été offert à Barcelone. Il a fait l'éloge de M. Sagasta, mais s'est déclaré l'adversaire des réformes militaires. En matière économique il s'est montré moins libre-échangiste qu'autrefois. Il a terminé par une violente sortie contre M. Canovas, qui avait attaqué le suffrage universel.

Un banquet, donné par la Ligne agraire, a eu lieu à Palencia. Les convives étaient au nombre de 120. Plusieurs discours ont été prononcés. Tous les orateurs ont demandé des mesures de protection pour l'agriculture, la diminution des impôts, la création d'urgence de banques agricoles, l'élévation des tarifs de douanes.

Le discours le plus important a été celui de M. Gamazo, ancien ministre.

Le *Journal des Débats*, du 24 octobre, nous annonce que le discours prononcé, à Barcelone, par M. Castelar, chef du parti républicain possibiliste, a été accueilli par des applaudissements frénétiques. L'orateur a fait un chaleureux appel à l'union de toute la nation. Il a adressé les plus grands éloges à la démocratie, et s'est attaché à démontrer que le régime républicain exigeait une longue éducation politique.

Il a dit, ensuite, que la troisième république française vivrait, parce que la France est accoutumée au suffrage universel par un exercice de quarante années. M. Castelar a ajouté que l'instruction des masses et la volonté de la nation amèneraient l'établissement de la république en Espagne. Il s'est prononcé contre les moyens révolutionnaires; il a déclaré que les hommes qui se livraient à une addition systématique et perpétuelle étaient pour lon Carlos, et que la guerre ne concordait pas avec la liberté et la démocratie.

"La révolution et la guerre civile permanente—a dit l'orateur républicain—le transformerait d'abord en une honteuse dictature, puis en un absolutisme sans bornes."

L'orateur s'est occupé, d'une façon approfondie, des questions économiques et militaires et de la situation politique de l'Espagne. Il a exprimé l'opinion que la monarchie personnelle était morte avec Alphonse XII, et que la régence devait inaugurer l'ère de la monarchie parlementaire. Il a insisté sur la nécessité du suffrage universel, sans lequel on ne pourrait résoudre la question politique.

Il a ensuite déclaré que les réformes militaires n'avaient pas un caractère démocratique.

Il a terminé en affirmant que la question des Carolines avait été soulevée pour obtenir la prolongation du traité de commerce, et que ce but avait été ainsi atteint.

Saint-Siège.

Dépêche particulière du *Temps*:

Rome, 22 octobre, 10 h. 20.

Je puis vous donner le résumé authentique de la circulaire aux gouvernements étrangers que prépare le Vatican. Il y sera dit que le voyage de l'empereur d'Allemagne a prouvé une fois de plus l'indignité du traitement infligé au souverain pontife. Le pape, non seulement n'est pas libre de rendre les visites reçues, mais encore il voit les égards accordés par des princes servir de prétexte à de nouveaux outrages.

On rappelle aussi les caricatures et les articles injurieux des journaux italiens, l'occupation militaire des abords du Vatican, les inscriptions outrageantes multipliées sur le trajet que devait parcourir l'empereur.

Une courte allusion aux toasts et paroles de Guillaume II sur Rome capitale ne sera peut être pas maintenue dans le texte définitif.

Comme conclusion, la circulaire dit que, loin de s'améliorer avec le temps, la situation devient plus intolérable que jamais. Les respects accordés par les plus hautes puissances du monde à la souveraineté spirituelle fournissent une occasion au gouvernement italien de tourner en dérision et de mépriser plus ouvertement les droits du Saint-Siège.

Le document, non encore achevé, sera envoyé à la fin du mois.

Dépêche particulière du *Journal des Débats*:

Rome, le 22 octobre.

Voici une nouvelle qui m'arrive du côté transigeant du Vatican, et que je vous transmets sous toutes réserves. Le Pape ne serait nullement mécontent de son entrevue avec l'empereur; il serait même satisfait de pouvoir travailler enfin à résoudre la question romaine conformément à un projet formé autrefois entre Mgr Cavour et le cardinal Antonelli. Ce projet consisterait en une renonciation de la part des puissances de l'Europe de l'*ultum dominium* du Pape sur Rome et les Etats pontificaux; la Maison de Savoie les administrerait à titre de vicariat apostolique. La loi des garanties deviendrait un pacte européen.

On parle d'un consistoire qui serait tenu au mois de décembre; le Pape y créerait plusieurs cardinaux et y prononcerait une allocution politique de grande importance.

L'*Observateur français* publie une dépêche de Rome, d'après laquelle lord Salisbury aurait fait les déclarations les plus pacifiques et les plus conciliantes au sujet de l'Irlande et des rapports futurs entre le Saint-Siège et l'Angleterre. Le gouvernement serait on ne peut plus content de l'attitude courageuse et pacificatrice de Léon XIII. "Nous ne pouvons rétablir en ce moment, aurait il dit, la légat on près le Saint-Siège, mais nous le ferons plus tard, puisqu'à l'heure actuelle on considérerait ce rétablissement comme le prix de l'intervention morale du Vatican dans les affaires d'Irlande."

L'*Observatore romano*, organe du Vatican, dément, formellement, que lord Salisbury ait informé le cardinal Rampolla, par une note, que l'envoi d'un représentant d'Angleterre auprès du Pape ne serait pas impossible.

Les journaux catholiques de Rome publient un bref du Pape daté du 17 octobre et adressé au cardinal Lavigerie, pour le féliciter et le remercier de sa campagne contre l'esclavage.

L'*Observateur français* annonce que le consistoire cardinalice a été fixé, définitivement, au mois de décembre. Les cardinaux français et étrangers seront nommés à cette époque. Mgr Macchi, majordome, et Mgr Anzubale, assesseur du saint office, seront compris dans cette promotion.

Le Saint-Siège a statué, pour éviter des dissentiments fâcheux, que la contrée de Massaouah ne serait plus administrée par le vicaire apostolique d'Abyssinie, qui est un Français, mais par Mgr Sogaro, vicaire apostolique du Soudan. Cependant, hiérarchiquement et de droit, le territoire ecclésiastique reste incorporé à la province d'Abyssinie.

En souvenir de son jubilé sacerdotal, Léon XIII vient d'envoyer, à la bibliothèque du *British Museum* et à celle de l'Université de Cambridge, des reproductions exactes des manuscrits les plus importants et les plus anciens que possède la bibliothèque Vaticane.

L'une de ces reproductions est celle du codex éthiopien que le Pape a reçu, dernièrement, en hommage du roi Ménélik d'Abyssinie; une autre reproduction est celle du célèbre manuscrit des Evangiles, blasonné d'or et d'argent sur fond de pourpre.

Toutes les infections vénéneuses du sang sont expulsées sans délai par la Salsepareille d'Ayer. Vendue par tous les droguistes.

ERNEST C. VILLERE,
85 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc., Champagnes de Delbeck & Cie., Whiskies célèbres de Cedar, Belt & Cie. 10 déc—1an

TO-KALON.
Avis—M. Philippe Forget, propriétaire du restaurant populaire du No 40 de la rue Dauphine, annonce aux amateurs de bons vins et de bonne cuisine qu'il vient de s'attacher un cordon bleu hors ligne pour l'ouverture de la saison d'hiver. Dîners et déjeuners à 50 cents avec une demi bouteille de To Kalon No 2. Pour 5 cents de plus on a une demi bouteille To-Kalon No 1. On trouvera aussi les meilleurs crus des vins de Californie à son magasin 150 rue Royale entre St Pierre et Toulouse. 4 oct—au17fév

PEERLESS DYES Les meilleurs. Chez Droguistes.

Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nouvelle-Orléans.

Les officiers et les membres de cette association sont informés que l'assemblée générale trimestrielle aura lieu jeudi le 8 novembre, à 7 heures du m., à la salle de la Société, coin Feydras et Dryades. Immédiatement après les affaires terminées auront lieu les élections générales pour l'année 1888-89.

Messieurs les médecins qui désirent avoir la charge du service médical de la Société sont priés de s'adresser pour toutes informations à M. le Président P. Esteben, 71, au marché français, ou chez M. le trésorier B. Maylie, coin Feydras et Dryades et faire parvenir leurs applications à la Société avant les élections.

Par ordre du président,
PAUL ESTEBEN,
G. PERES, Secrétaire. 4 nov—au 8

CREOLE EXCHANGE.

Le Creole Exchange qui prend des proportions gigantesques, prie les Dames qui en sont membres et celles qui désirent le devenir, de bien vouloir assister à la grande assemblée qui aura lieu à la résidence de Mme Mc Leon, 42 rue Bourbon, le 7 de novembre à 2 heures P. M. 3 nov—au 7 nov.

Mme Vve H. Billard,
60 RUE DE CHARTRES,
A l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public en général que l'on peut s'abonner dès elle à la MODE ILLUSTRÉE, au MONITEUR et à tous les journaux français.
14 oct—1m

Membres Artificiels
Bandages herniaires et appareils chirurgicaux faits sur commande et appliqués par
A. McDERMOTT,
200 St-Charles, entre Julie et St-Joseph.
23 mai—1 an

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions comm